

Jusqu'à nouvel ordre, les modalités pédagogiques vous concernant à l'UFR d'odontologie **restent inchangées** :



Jusqu'à nouvel ordre, les modalités pédagogiques vous concernant à l'UFR d'odontologie restent inchangées :

- Tous les cours magistraux se poursuivent à distance.
- Les stages hospitaliers se poursuivent également.
- Les 6^e années pourront venir à leur séminaire et seront placés dans les deux amphis en demi-groupe ou en petits groupes pour les séances de TP.
- Les enseignements déjà assurés en présentiel ces dernières semaines, à titre dérogatoire (TP, activités nécessitant la manipulation de matériel spécifique...), sont maintenus à la faculté et, **pour le moment, les TP se poursuivront donc jusqu'à 20 heures en petit groupe habituel de 18 étudiants.**

Pour les étudiants qui doivent suivre leur séance de TP de 18h à 20h, vous trouverez en pièce jointe une attestation vous permettant de justifier votre présence en TP en dehors du couvre-feu.

Vous devrez vous munir de votre carte d'étudiant, de votre emploi du temps, de cette attestation de l'UFR, sans oublier de télécharger votre attestation **en cochant la case 1 : Activité professionnelle, enseignement et formation** sur Tous AntiCovid en cas de contrôle par les autorités.